



Fédération Internationale des Professeurs de Français



## Florilège-FIPF 2020 : « PARTAGE » 5<sup>ème</sup> concours mondial d'écriture créative collective RÈGLEMENT ET PARTICIPATION

### **Article 1 : Thème**

Tous les participants devront impérativement traiter le thème « PARTAGE ». Différentes significations et connotations seront acceptées.

### **Article 2 : Organisation du concours**

Le concours est ouvert officiellement le 4 septembre 2019 à Athènes, lors du 3<sup>ème</sup> Congrès européen des professeurs de français piloté par la FIPF (Fédération internationale des Professeurs de français). Le concours est organisé et présidé conjointement par la FIPF (Viviane Youx, Vice-Présidente de la CFLM, Commission du français langue maternelle) et par l'Académie de Montpellier (Frédéric Miquel, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de Lettres). Les classes concourront automatiquement dans leur zone géographique de référence (selon les commissions de la FIPF : CFLM – Belgique francophone, France, Québec et Suisse – ou hors CFLM : toutes les autres zones géographiques) ; cette rubrique est renseignée par les organisateurs.

### **Article 3 : Genres**

Deux genres sont proposés : **nouvelle** et **poème**. Seuls ces genres sont acceptés.

### **Article 4 : Écriture collective**

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une **démarche d'écriture collective**, avec ou sans outil numérique. Il s'agira non pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement selon des modalités diversifiées dont plusieurs sont suggérées dans le questionnaire ci-joint. Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Toute classe participant au concours **pourra envoyer seulement un texte collectif par catégorie : une nouvelle et/ou un poème**.

### **Article 5 : Critères d'acceptation des textes**

- Le texte doit comporter un **titre**, différent du thème « PARTAGE »
- Il doit **obligatoirement être envoyé au format texte** (*Word, RTF, Open office* ou *Page*). Les formats PDF et les images ne seront pas acceptés.
- La longueur ne dépassera pas **5000 signes, espaces compris**.
- Chaque texte doit être accompagné du **questionnaire** ci-joint complètement renseigné. Si deux textes sont envoyés pour une classe – poème + nouvelle – deux questionnaires différents sont remplis.

### **Article 6 : Envoi des textes**

Aucune procédure préalable d'inscription n'est requise.

Une classe participante peut envoyer une nouvelle et/ou un poème (**seulement un texte par genre**).

Les textes seront envoyés au plus tard le **31 mars 30 avril ? 2020** conjointement aux deux adresses suivantes :

[frederic.miquel@ac-montpellier.fr](mailto:frederic.miquel@ac-montpellier.fr) ; [vivianeyoux@gmail.com](mailto:vivianeyoux@gmail.com)

**Un accusé de réception sera envoyé**. En cas d'absence d'accusé de réception quelques jours après l'envoi, merci de le signaler aux organisateurs pour vous assurer que votre texte est bien parvenu.

### **Article 7 : Autorisation**

Le professeur certifie que le texte est original, inédit, et il en autorise la libre reproduction et diffusion.

### **Article 8 : Évaluation par les jurys**

Les jurys, composés de personnes représentatives des commissions de la FIPF, du *Florilège international des écrivains en herbe de langue française* de Montpellier, éventuellement d'autres personnes liées à l'activité d'écriture, évalueront les textes, sous la présidence des deux organisateurs. Leur choix sera guidé par les critères suivants : le respect du sujet du concours ; la démarche collective adoptée ; l'écriture, l'intérêt et l'originalité du texte

### **Article 9 : Lauréats**

Trois lauréats seront proclamés dans chaque catégorie, de genre et géographique, soit **12 lauréats au total**, qui recevront un **diplôme**. Tous les participants recevront une **attestation de participation**. Les diplômes et attestations sont collectifs, au nom d'une classe et de leur professeur. Le **palmarès sera proclamé** lors du 15<sup>ème</sup> Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, « Nabeul 2020 », qui se déroulera en Tunisie du 10 au 15 juillet 2020, autour du thème « Le français, langue de partage ». Il sera aussi publié sur différents supports en ligne ou papier. **Plusieurs partenaires indiqués en ligne et sur la communication fournissent des lots pour récompenser les lauréats.**

<http://cflm.fipf.org/>

<http://www.ac-montpellier.fr/cid93970/ecriture.html>